

Annexe A : Progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de l'examen par les pairs de 2009

Orientations stratégiques

Recommandations formulées en 2009	Progrès accomplis depuis 2009
Faire plus expressément de la lutte contre la pauvreté, y compris le souci d'équité et de durabilité, l'objectif suprême de toutes les composantes de la coopération suisse pour le développement.	Recommandation mise en œuvre
Réduire le nombre de thèmes et mieux intégrer les questions transversales dans le programme d'aide.	Recommandation partiellement mise en œuvre
Consolider le soutien manifesté par le public et les sphères politiques à la coopération pour le développement en faisant mieux connaître l'impact des activités menées à l'appui du développement, en adoptant une vision à plus long terme de la communication et en insistant sur le fait que le moyen le plus efficace d'obtenir des résultats est habituellement d'œuvrer en partenariat avec d'autres parties prenantes.	Recommandation partiellement mise en œuvre

Le développement au-delà de l'aide

Recommandations formulées en 2009	Progrès accomplis depuis 2009
Veiller à ce que les questions de développement soient prises en considération dans les processus gouvernemental et parlementaire de décision, et à ce que les accords entre les départements soient utilisés de façon optimale pour promouvoir le développement à travers les politiques intérieures et extérieures. Désigner et mettre en place, à cet effet, un mécanisme institutionnel de haut niveau apte à trancher en cas de conflit d'intérêts.	Recommandation mise en œuvre
Mieux évaluer, suivre et notifier les retombées des politiques intérieures et extérieures sur les efforts déployés et les résultats obtenus par la Suisse dans le domaine du développement, en faisant fond sur ses compétences et son expérience propres et sur celles d'entités extérieures.	Recommandation partiellement mise en œuvre

Volume de l'aide, canaux et allocations

Recommandations formulées en 2009	Progrès accomplis depuis 2009
Se donner pour objectif de porter son rapport APD/RNB à 0.5 % d'ici 2015 et s'engager à accroître l'aide programmable. Une fois cet objectif atteint, la Suisse devrait envisager de se fixer comme nouvel objectif la cible de 0.7 % préconisée par les Nations Unies.	Recommandation mise en œuvre
Recentrer davantage les priorités géographiques et thématiques de son programme, en tenant compte de la division internationale du travail prônée à Accra et de la nécessité de financer le créneau le plus efficace.	Recommandation non mise en œuvre
Elaborer une approche plus stratégique, transparente et normalisée de ses relations avec les ONG, les instituts de recherche et autres partenaires, dans les services centraux et sur le terrain.	Recommandation partiellement mise en œuvre

Organisation et gestion de la coopération au développement

Recommandations formulées en 2009	Progrès accomplis depuis 2009
Opérer un suivi des effets de sa réorganisation et veiller à maintenir le niveau d'expertise adéquat, à fournir des orientations suffisantes et à les faire appliquer par l'ensemble de ses services. Il faut assigner des objectifs clairs aux correspondants et réseaux récemment mis en place et mettre à leur disposition des ressources suffisantes, et surveiller leurs réalisations afin de s'assurer que les objectifs sont atteints.	Recommandation mise en œuvre
Renforcer la coordination à l'échelle de l'ensemble de l'administration pour ce qui est de l'engagement dans les États fragiles et veiller à préserver des capacités suffisantes dans ce domaine.	Recommandation mise en œuvre
Adopter une approche plus stratégique de la gestion des ressources humaines, y compris s'agissant du personnel recruté localement, afin de faire en sorte que les compétences du personnel soient conformes à ce qu'exigent ses nouvelles orientations stratégiques.	Recommandation partiellement mise en œuvre
Systématiser les méthodes de gestion axées sur les résultats du développement, notamment en faisant des évaluations un instrument de gestion anticipative de manière à améliorer la détermination des priorités futures et la conception des programmes à venir.	Recommandation mise en œuvre

Efficacité de l'aide et résultats

Recommandations formulées en 2009	Progrès accomplis depuis 2009
<p>Élaborer et mettre en œuvre des plans d'action inspirés du Programme d'action d'Accra pour permettre à la DDC et au SECO d'intégrer les procédures et les mécanismes d'incitation requis dans l'ensemble du système. Ces plans pourraient comprendre une feuille de route définissant, à l'intention des bureaux locaux, des indicateurs et des objectifs clairs s'agissant notamment de l'accroissement du recours aux systèmes nationaux et de la prise en compte systématique des questions de renforcement des capacités, ce qui permettrait à la Suisse d'assurer un suivi de la mise en œuvre du Programme d'action d'Accra.</p>	<p>Recommandation partiellement mise en œuvre</p>
<p>Conserver des instruments et des modalités d'aide variés, parmi lesquels le soutien budgétaire, pour évoluer vers des approches sectorielles ou des approches-programme, indépendamment de l'institution qui gère le programme.</p>	<p>Recommandation partiellement mise en œuvre</p>
<p>Définir une approche commune de l'environnement et du changement climatique, en s'appuyant sur les travaux constructifs consacrés au développement durable et à l'environnement. Expliciter les exigences auxquelles doivent impérativement satisfaire les programmes d'aide en ce qui concerne l'environnement et le changement climatique.</p>	<p>Recommandation mise en œuvre</p>
<p>Faire en sorte que la contribution de la Suisse aux négociations internationales sur le changement climatique et l'environnement continue d'être enrichie par le savoir acquis dans le cadre des activités de coopération, et inversement.</p>	<p>Recommandation mise en œuvre</p>

Assistance humanitaire

Recommandations formulées en 2009	Progrès accomplis depuis 2009
<p>Pour consolider son rôle de premier plan de donneur respectant les principes et bonnes pratiques pour l'aide humanitaire, la Suisse devrait continuer à : mettre à profit son expérience pour appuyer les efforts menés à l'échelle internationale pour raccorder action humanitaire et aide au développement à long terme. Dans ce contexte, la Suisse devrait s'attacher à conserver un rôle de premier plan en matière de promotion de la réduction des risques de catastrophe dans le cadre de la coopération pour le développement. En l'espèce, elle devra toutefois veiller à préserver les caractéristiques essentielles propres à l'action humanitaire.</p>	Recommandation partiellement mise en œuvre
<p>Renforcer son action humanitaire bilatérale en consolidant les dispositions du Code de conduite de la DDC concernant la participation des bénéficiaires aux interventions humanitaires et les obligations de compte à leur égard. Il conviendrait aussi d'étoffer le guide relatif à la problématique homme-femme afin d'y fournir des orientations pour le suivi et l'évaluation des dimensions sexospécifiques de l'action humanitaire.</p>	Recommandation mise en œuvre
<p>Faire en sorte que la culture des résultats qui commence à se dessiner au sein de la DDC vaille aussi pour l'action humanitaire de la Suisse. En particulier, le cadre théorique établi par le Domaine aide humanitaire de la DDC en matière d'engagements multilatéraux gagnerait à contenir des indicateurs quantifiables.</p>	Recommandation mise en œuvre

Graphique A.1 Mise en œuvre des recommandations formulées lors de l'examen par les pairs de 2009





Extrait de :

OECD Development Co-operation Peer Reviews: Switzerland 2013

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264196322-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2014), « Progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations de l'examen par les pairs de 2009 », dans *OECD Development Co-operation Peer Reviews: Switzerland 2013*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264196339-12-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.